



LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

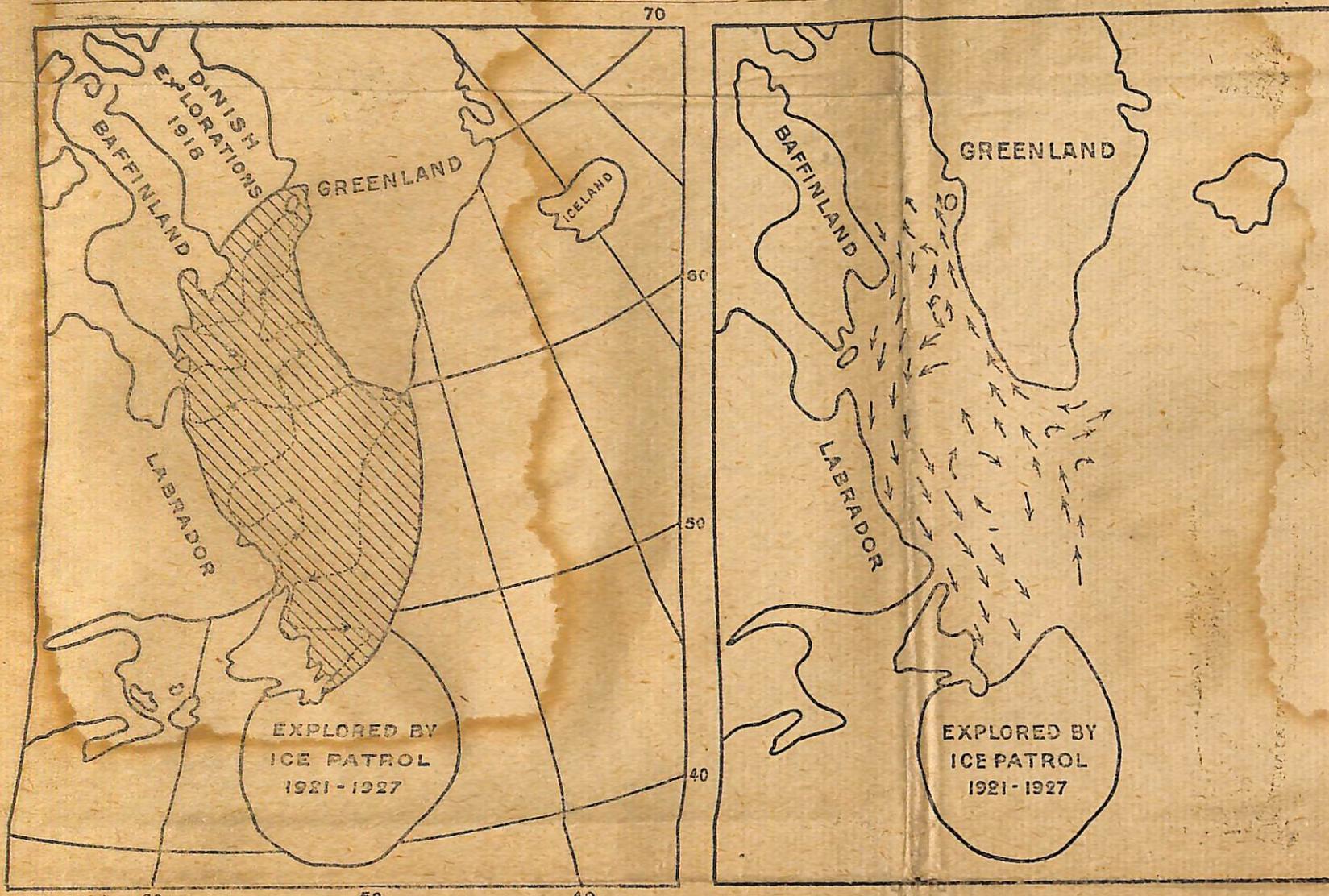
Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

La famille soumise

aux lois du décalogue

est l'éternel élément

des Sociétés prospères



L'EXPÉDITION DU "MARION" au Groenland en 1928

L'Amérique a fait explorer en 1928 la mer de Baffin par le navire océanographique "Marion". Le rapport de cette mission n'a pas encore été publié à notre connaissance; nous extrayons d'un article du "Marine Observer" les renseignements suivants. Nous pensons utile de souligner les inexactitudes atteignant 20 milles, pouvant exister dans le tracé des côtes de la terre de Baffin.

**

Navire. — Cutler de l'United States Coast Guard Marion, commandé par Lieutenant Commander E. H. SMITH, océanographe de l'Ice Patrol depuis 1922.

Période. — Le Marion parti de New London le 7 Juillet 1928, y revient le 18 Septembre.

Résultats acquis. — Le Marion a parcouru 8.100 milles, explorant 450.000 milles carrés. Le rapport de l'expédition n'a pas encore été publié mais les conclusions principales sont les suivantes :

1^e) Une couche de 100 mètres de profondeur, de 5° plus chaude que la normale, couvre une surface de 100.000 milles carrés et constitue un réservoir de chaleur d'immenses proportions, qui paraît faire sentir très loin son influence sur le climat. Ceci semble confirmer l'assertion de certains que le climat de l'Arctique a subi des améliorations temporaires récentes.

2^e) Entre le Groenland et le Labrador, la température trouvée au fond est de 2°6, la salinité 34.90. Ces observations montrent que l'eau du fond n'a pas de rapport avec l'eau de surface et qu'elle ne résulte pas de la fonte des glaces comme le suggèrent les théories de NANSEN et de PETTERSON, mais donnent à penser que l'origine de ces

eaux, même sur les côtes du Groenland, doit être recherchée dans un lent mouvement s'effectuant au fond depuis l'Antarctique.

3^e) Le plateau côtier du Groenland est beaucoup plus étroit que ne l'indiquent les cartes actuelles, le plateau côtier du Labrador étant au contraire plus étendu.

4^e) Trois hautes terres aperçues par le Marion au nord du parallèle de 60° nord, indiquent des inexactitudes pouvant atteindre 20 milles dans le tracé des côtes de la terre de Baffin.

5^e) Les eaux arctiques ont été spécialement libres pendant l'été 1928. Environ 1.000 icebergs échoués dans la baie de Disko, près le front du glacier, et 200 icebergs échoués sur les côtes du Labrador, près du Cap Harisson furent pratiquement les seules glaces rencontrées. Le Pack Arctique lui-même était reporté à 20 milles du Cap Dier de la terre de Baffin.

**

CARTES

La carte n° 1 ci-jointe représente la route suivie par le Marion. Cette route était établie en vue d'explorer la partie ombrée avec le maximum de résultats pour le minimum de milles parcourus.

Les travaux comprennent : 190 stations, 2.000 observations de température et de salinité, la détermination des courants dans toute la partie ombrée.

En 1913, le Scotia avait exécuté quelques travaux océanographiques au large de Terre-Neuve ; de même quelques observations avaient été faites par des Yachtmen sur les côtes du Labrador ; mais l'expédition du Marion a été la première à effectuer un relevé de toute la région du détroit de Davis.

**

La carte n° 2 ci-jointe, représente les courants observés entre le Groenland et l'Amérique du Nord pendant l'été de 1928. A noter : prolongement du courant froid de la côte Est du Groenland s'infléchissant vers

le Nord le long de la partie S de la côte Ouest du Groenland. Au large, au centre du bassin, s'observent de larges tourbillons. Le grand courant qui entraîne la glace arctique vers les basses latitudes, ou courant du Labrador, est clairement indiqué par les flèches sur son trajet le long et à proximité des côtes de la terre de Baffin, du Labrador et de Terre-Neuve.

**

Le plateau sous-marin du Labrador s'étend beaucoup plus loin que ne l'indiquent les cartes actuelles. Une autre caractéristique est la vallée sous-marine qui s'étend à 40 milles environ de la côte depuis le détroit d'Hudson jusqu'à Terre-Neuve.

D'autre part, la pente du fond sur les côtes du Groenland est très raide. Le plateau continental du Groenland n'a à peine que la moitié de la largeur portée par les cartes actuelles.

Au sujet des courriers

Cette question a soulevé des plaintes. Il convient de la mettre au point en signalant les améliorations apportées cette année dans cet important service.

Chaque fois que la "Sainte-Jeanne" rencontre un navire, elle lui remet son courrier et prend le sien. Mais il n'y a en principe que quatre retours de la "Sainte-Jeanne" à Saint-Pierre au cours de la campagne ; il n'y a donc pour les navires des bancs que quatre réceptions et quatre expéditions de courriers.

Ce simple fait souligne toute l'importance de la question "acheminement" des courriers, distincte de la question "distribution".

**

Le bureau de poste de Saint-Pierre-Miquelon est et restera nécessairement le grand régulateur des courriers des Bancs. Une amélioration sensible a été apportée

en 1929 aux services des courriers de la Colonie, et cependant elle reste en fait, assez isolée du reste du monde, pour que le public, qui s'enfonce toujours facilement des difficultés, puisse désirer voir les courriers profiter de toutes les occasions qui se présentent.

Ceci est particulièrement vrai pendant la saison de pêche. Le nombre global des marins pêcheurs est d'environ 5.000 adultes ; cette population flottante est donc numériquement supérieure à la population de la Colonie et cette situation paraît justifier des mesures spéciales.

Voilà pourquoi nous avons demandé au Ministre de la Marine Marchande de vouloir bien appuyer près de son Collègue des Colonies les mesures suivantes, qui ont été adoptées.

**

Les courriers destinés aux marins des Bancs seront désormais (*chargements exceptés*) mis dans des sacs spéciaux portant la mention "navires des bancs".

Il continueront à être acheminées sur Saint-Pierre, via Sydney, par les vapeurs postaux ordinaires, mais quand les avisos de la station ou la "Sainte-Jeanne" passeront à Sydney, ils seront autorisés à prendre livraison des sacs en souffrance, à les ouvrir et à les distribuer.

Quand "Ville d'Ys", ou "Aldebaran", ou "Sainte Jeanne", commenceront leur tournée, elles auront donc à bord tous le courrier arrivé à ce moment.

Il ne nous arrivera donc plus d'avoir à bord le courrier destiné à un navire rencontré et de ne pouvoir le lui remettre, sous prétexte que le Receveur des P. T. T. de Saint-Pierre a seul qualité pour ouvrir le sac.

Cette amélioration n'est pas sans importance et nous devions la signaler.

**

La Presse Régionale Bretonne a publié, à plusieurs reprises, sous le couvert du Commandant de la "Ville d'Ys", une information conseillant d'adresser les lettres "aux soins de la VILLE D'YS, Paris, bureau étranger".

Renseignements pris, cette information n'émanait pas du Commandant de la "Ville d'Ys" ; nous laissons aux informateurs de renseigner la responsabilité d'une indication fâcheuse susceptible de jeter le trouble dans les esprits.

Mentionner sur une lettre l'indication "Ville d'Ys" Paris Etranger, c'est faire mettre cette lettre dans le sac de Ville d'Ys.

Ceci peut, dans certains cas, ne présenter aucun inconvénient, mais c'est aussi envoyer cette lettre au Canada ou aux Etats-Unis quand cet aviso s'y rend ; c'est aussi la soustraire au sac que "Sainte Jeanne" ou "Aldebaran" sont autorisés à ouvrir et à distribuer.

Nous confirmons donc l'information que nous avions publiée dans la presse de la côte :

La seule et unique adresse à retenir pour les familles et à employer, est la suivante :

*Monsieur X.....
à bord du..... (nom du navire)
Saint-Pierre Miquelon (Amérique du Nord)*

Si la lettre porte la mention "Aux soins des Œuvres de Mer", la Société devient le destinataire immédiat et prend la responsabilité du transport.

Dans les autres cas, elle décline toute responsabilité.

**

Depuis trente-cinq ans, les familles nous ont fait confiance ; nous pensons qu'elles peuvent continuer.

Notre nouveau Service Télégraphique

Nous en avons donné les dispositions essentielles dans notre dernier numéro ; nous pensons utile de dire ici les réflexions qui nous viennent à l'esprit à son sujet.

Un coup d'œil sur le passé n'est pas inutile ; il est même nécessaire si l'on veut mesurer le chemin parcouru.

* *

Il y a seulement trois ans, les télégrammes des Bancs devaient transiter via Saint-Pierre par le câble. Le prix du mot était de 9 fr. 50.

Par ailleurs, les lettres-océan, pour la France, transitaient par la voie des paquebots de la Compagnie Transatlantique au prix de 6 francs, tarif très réduit que la Radio-Maritime avait consenti aux marins des Bancs.

En résumé, le prix du télégramme était fort onéreux ; le prix de la lettre-océan vers la France était abordable, mais elle ne passait pas toujours, du fait de l'encombrement des lignes au moment de grande affluence des passagers sur la Compagnie Transatlantique. Quant à la lettre-océan dans le sens «France-Bancs», elle n'existe pas et c'était incontestablement une lacune.

* *

La mise en service des appareils à ondes courtes sur la Sainte Jeanne-d'Arc, en 1928, nous a permis de ramener de 9 fr. 50 à 4 fr. 25 le prix du mot pour les télégrammes, de maintenir la lettre-océan vers la France au prix de 6 francs, afin d'assurer le service des lettres-océan dans le sens «France-Bancs».

Le service des radiotélégrammes s'est effectué sans incident ; celui des lettres-océan, malgré quelques omissions ou erreurs à peu près inévitables, supprimant les embouteillages des paquebots, constituait certainement un progrès. Une étape nouvelle avait été franchie.

Bien entendu, le trafic prit une nouvelle extension ; mais les tarifs étaient tels que la faveur des usagers se porta presque exclusivement sur la lettre-océan, qui tua pour ainsi dire le télégramme.

Pour être viable, une organisation, quelle qu'elle soit, doit respecter certains principes. Une révision des tarifs s'imposait.

* *

En Octobre 1929, nous apprenions la décision des P. T. T. d'interdire les «lettres-océan», qui portaient atteinte au principe du monopole, et de les remplacer par les «lettres radiomaritimes», transmises par les navires en mer directement aux postes côtiers, qui, eux, les acheminaient à destination par la voie postale ordinaire. Pour des raisons que nous nous expliquons très mal, qui nous paraissent même très discutable, la «lettre radiomaritime» dans le sens «France-Bancs» était interdite, ce qui était évidemment une régression.

Par ailleurs, l'administration des P. T. T. soucieuse de faciliter les correspondances par T. S. F. des marins des Bancs, envisageait le bénéfice en leur faveur de taxes très réduites aussi bien pour les télégrammes que pour les lettres radiomaritimes, et c'est ainsi qu'ont été adoptés les tarifs actuels :

Lettre radiomaritime. 10.50 pour 20 mots
Télégramme..... 2.25 par mot

Sous réserve que la Sainte Jeanne-d'Arc sera considérée par les P. T. T. comme étant la station d'origine et de destination.

* *

Etant donné ces tarifs, l'organisation est-elle viable ?

La «lettre radiomaritime» actuelle devant parvenir à destination dans les 48 heures, il nous paraît peu douté que celle aura la faveur des marins, et bien peu nombreux, pensons-nous, seront les télégrammes.

Profitez cette année des prix qui vous sont faits, il n'est pas certain qu'ils puissent être maintenus en 1931 !

Seule l'expérience peut, en pareille matière permettre de se prononcer.

Echos de "chez nous"

Région Normande

Fécamp. — La Chambre de Commerce de Fécamp s'est réunie le 18 avril, à 14 h. 30, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. G. Vasse, président.

Travaux du port. — La Chambre, après examen des divers travaux à exécuter dans le port et en raison des ressources restreintes procurées, tant par les taxes de péages en vigueur que par celles pouvant être établies, décide de prendre l'aviso des Syndicats intéressés à l'exécution des divers travaux quant à la priorité d'exécution.

Union des ouvriers et employés. — La réunion mensuelle de l'Union des ouvriers et employés de Fécamp, a eu lieu le samedi 3 mai, salle de l'Union.

Train du poisson. — La Chambre, après avoir pris connaissance d'une demande formulée par le Syndicat des Négociants-saleurs du port de Fécamp, décide d'allouer une subvention de 500 francs en faveur du train du poisson.

Avis. — Les sauveteurs de Fécamp et de la région ont été convoqués à la réunion générale qui a eu lieu le 29 avril rue des Galeries.

Société Bois Rosé. — Tous les gymnastes ont été priés de vouloir bien se rendre à la salle de gymnastique le samedi 26 avril, à 20 h. 30. Questions diverses.

Arrestation. — En vertu d'un extrait de jugement condamnant à 2 jours de prison et 5 francs d'amende pour ivresse en récidive, les gendarmes ont arrêté et écroué au Havre le nommé Jules Quesnel, 63 ans, docker.

Course cycliste. — Le dimanche 4 mai s'est disputée l'épreuve dite «Circuit des Abeilles».

Bal. — Le comité d'Action Commerciale et des Fêtes du centre a donné un grand bal le 30 avril, à 21 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de la Poste.

Inauguration. — Dernièrement a eu lieu la soirée d'inauguration du premier relai téléphonique par «Radio-Normandie». L'émission été donnée dans la salle des fêtes de l'Hôtel de la Poste.

Obsèques. — Nous avons appris la mort de M. Léon Le Clerc, artiste peintre, homme de lettres fondateur et secrétaire du Vieux Honfleur. La cérémonie des obsèques a eu lieu en l'église Saint-Léonard de Honfleur en présence d'une nombreuse assistance.

Incendie. — Un violent incendie s'est déclaré, au large, à bord du canot à moteur Tanle Galy, de Fécamp. Ce bateau avait quitté le port pour aller essayer en mer un nouveau chahut. L'équipage était commandé par M. Marius Dufils. L'accident s'est produit au moment où l'embarcation passait au large de Senneville.

Le feu serait dû à l'explosion du moteur. Ce canot appartenait à M. Albert Coureur et se livrait à la pêche aux coquillages.

Cany. — Deux jeunes gens, Camille Farcy, 18 ans et Justin Lair, 15 ans, prenaient un ticket de quai à la gare de Dieppe et montaient dans le train en partance pour Le Havre. Contrôlés en cours de route, ils ne purent, faute d'argent accompagner le prix de leur place.

Tous deux ont été mis en état d'arrestation.

Réunion des anciens prisonniers de guerre. — Une réunion a eu lieu le dimanche 4 mai, à 15 heures, à la mairie de Cany.

Des feuilles spéciales pour demandes d'indemnités ou réparation de dommages de captivité seront remises, pour être remplies, aux anciens prisonniers de guerre.

Bolbec. — Le Ministre de l'Instruction Publique vient de donner son approbation de principe au projet de reconstruction du cours complémentaire de l'école de garrisons de Bolbec, la dépense subventionnable étant fixée à 222.000 francs.

Rolleville. — Le Ministre de l'Instruction Publique donne son approbation de principe au projet de construction d'une classe enfantine avec annexes à Rolleville, la dépense subventionnable étant fixée à 146.400 francs.

Angerville-la-Martel. — Il n'est bruit que des agissements d'un galopin de 13 ans, qui, par deux fois en l'espace d'un mois, a entraîné dans une grange une fillette de 6 ans, pour se livrer sur elle à des actes coupables.

La fillette a été visitée par le docteur Barbé et la gendarmerie a ouvert une enquête sur les faits reprochés au jeune vieillard.

Sainte-Adresse. — Un restaurateur ayant avisé la gendarmerie de Sanvic qu'un couple, arrivé la veille chez lui, venait, au moment de solder l'addition, de se déclarer incapable de payer.

Ce sont : Robert Besnard, 29 ans, originaire de Rouen et Odette Démare 25 ans, originaire de Bordeaux-Saint-Clair.

Fécamp. — **Naissances.** — Queval Gérard, chemin de Briquerville ; Blondel Claude, quartier du Héron ; Fournier Jacques, rue d'Etretat ; Recher Jean, rue Oscar-Grindel.

Mariages. — Auzou Roger, cordier et Robert Louise, filière ; Dubosc René, négociant et Acher Madeleine, s/p ; Belloncle Fernand, comptable et Frébourg Madeleine, couturière ; Poulaï Marcel, mécanicien et Palfray Georgette, s/p ; Martin Auguste, employé de banque et Vallet Luce, employé de banque.

Rouen. — Un dock flottant de 4.200 tonnes est arrivé dans le port de Rouen. C'est le cinquième qu'il possède et vient de Hambourg où il a été construit.

Région Bretonne

Saint-Malo. — Le pianiste Yves Nat a donné un récital à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, avec des œuvres de Bach, Chopin, Beethoven, Schubert, Debussy, Fauré.

Agression. — Louis Le Nevez, 38 ans, originaire de Matignon et domicilié à Brest, couché rue de la Poissonnerie, poussait des cris et se plaignait d'avoir été frappé.

Le Nevez ne paraissant avoir été blessé bien sérieusement n'a pu désigner son agresseur.

Renversée par une auto. — Une dame Guillemot, voulant traverser la chaussée du Sillon a été renversée par une auto.

Dans le bâtiment. — Un différend s'est élevé entre patrons et ouvriers du bâtiment au sujet des salaires.

Opposition. — François Lebreton, capitaine du Frédéric-Marie, avait fait sortir son bateau sans embarquer. Condamné à 6 jours de prison et 5 francs d'amende, il a fait opposition. Le tribunal confirme son jugement.

Acquitté. — Armand Loup, chauffeur d'hôtel, devait à M. Buarc, 243 francs, pour pension de son fils et prétend l'avoir remboursé. Acquitté.

Accident d'auto. — M. Fromageat, étudiant, se rendant à Rennes, heurté M. Chevalier qui se rendait à son travail et fut sérieusement blessé.

Le tribunal déclare M. Fromageat père civilement responsable.

Escroqueries. — Grimois Fernand, âgé de 25 ans, ayant besoin d'argent, se fit remettre, par plusieurs personnes, d'assez fortes sommes qu'il utilisa naturellement de rendre.

Il est condamné à 6 mois de prison par défaut.

Outrages. — Bertrand François, 50 ans, 15 jours de prison pour outrages aux agents.

Vol. — Triboulet Maurice, 4 mois de prison pour vol d'une bicyclette neuve à Cancale.

Vol. — Les nommés Roux et Lemée volèrent des souliers et des vêtements. Deux mois de prison à chacun.

Attentat à la pudeur. — Dubois Eugène, 52 ans, est poursuivi pour attentat à la pudeur sur une fillette de 8 ans. Il reconnaît les faits et est condamné à 1 mois de prison.

Dinard. — Jules Leroyer, 20 ans et Armand Maguer, 18 ans, ayant rencontré M. Lenormand, de Pleurtuit, venant de toucher sa paie, lui volèrent son portefeuille contenant environ 250 francs. Ils sont arrêtés.

Saint-Servan. — Léonie Pennec, âgée de 48 ans, a été découverte noyée dans un ruisseau.

Fêtes. — Le comité des fêtes de Saint-Servan se proposait de faire cette année une reconstitution historique du 14 juillet depuis 1789, mais comme Saint-Malo organise à cette même date le centenaire du Romantisme, il a reporté son projet à l'année prochaine.

Paramé. — M. Paul Roulin descendait à bicyclette la côte du boulevard de Rothéneuf, en voulant éviter une automobile sortant de la rue Roland-Garros, est allé se jeter sur un mur. Son état est alarmant.

Cancale. — M. Pautrat, commerçant à Paris, avait garé son automobile sur le terre-plein du phare de La Fenêtre, à la Houle. A son départ, il s'aperçut qu'une valise déposée dans sa voiture et contenait divers vêtements et objets de toilette avait disparu.

Certificat de capacité. — Cet examen doit avoir lieu prochainement. Des cours préparatoires seront donnés dans la salle de pêche de l'Ecole Libre à tous les patrons de bateaux et marins, âgés de 23 ans et justifier de 24 mois de navigation professionnelle de pêche, qui voudront s'y présenter.

Acte de probité. — Un commerçant ayant trouvé sur son comptoir un sac à main contenant 11.000 francs, s'est empressé de le remettre à sa propriétaire, une dame Tannée.

Banques d'huîtres. — La commission des Finances a adopté une proposition de loi, portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour reconstituer les bancs d'huîtres de Cancale et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Planoët-Ploubalay. — Le 23 avril, M. Mathurin Roussin, cultivateur au village des Rompains, s'est pendu à une poutre dans un grenier.

La Fresnais. — M. Adrien Roussel, chauffeur, s'est blessé assez sérieusement à la main en ouvrant une prise de vapeur.

— M. Pierre Tocze a eu la main gauche prise entre les deux tambours de la grue à combustible. Trois doigts en partie arrachés.

Miniac-Morvan. — Covert Jean, âgé de 27 ans, en voulant descendre du train ayant l'arrêt complet s'est cassé la jambe.

Matignon. — Madame Lemessager, employée chez M. Allory, étant tombée le long de la voie du chemin de fer départemental est sucombrée à une congestion occasionnée par le froid.

Tressain. — Le capitaine-porteur Hamoniaux, est décédé sur les bancs, à bord du Jean-Dunois.

Roz-sur-Couesnon. — Un incendie s'est déclaré dans une grange appartenant aux époux Duchemin. Environ 50.000 francs de dégâts.

Dol-de-Bretagne. — En rentrant chez lui, M. Toussaint Houze fut frappé de congestion et tomba à la renverse dans son escalier. M. Houze est dans un état assez grave.

Mariage. — Mademoiselle Guillemette Gasnier-Duparc avec Monsieur Jean Molénat, enseigne de vaisseau.

Saint-Brieuc. — Un court-circuit étant survenu sur l'un des secteurs électriques du nord de la Bretagne, trois ouvriers de l'entreprise Stein, de Plouézec, ont été électrocutés. L'un d'eux, M. René Lecorre, 27 ans, est décédé. Les deux autres, MM. Mohammed Ben Fey et René Garnier, sont dans un état très grave.

Plédran. — Les gendarmes des brigades départementales de Saint-Brieuc ont découvert dans l'étang de Graffaud, le cadavre d'un nommé Pierre Maurice.

FAITS DIVERS

Aux Philippines. — Un terrible typhon a ravagé les îles Philippines, dévasté 14 villes et coûté la vie à plus de 500 personnes.

Rome. — Le mariage de Mademoiselle Edda Mussolini avec le comte Galeazzo Ciano a été célébré solennellement en l'église de St-Joseph, à Rome, en présence des parents des deux époux.

Bucarest. — Une horrible catastrophe s'est produite près de Pitesti. Un violent incendie s'est déclaré à l'église au cours de l'office du Vendredi-Saint.

Un grand nombre de personnes ont été piétinées et ont péri carbonisées. Les murs se sont ensuite écroulés. Il y a une centaine de victimes, parmi lesquelles un grand nombre de femmes et d'enfants.

Berlin. — Des ingénieurs allemands désiraient assécher la Mer du Nord et créer un riche territoire où 20 millions d'habitants trouveraient facilement place. Deux immenses digues seraient lancées. De plus, Douvres et Calais seraient reliés par un pont géant rendant inutile le tunnel sous la Manche.

AVIATION

Les lieutenants Bailly et Reginensi sont partis du Bourget à bord d'un avion